

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Bern

sekretariat.abel@bsv.admin.ch

Paudex, le 5 juin 2023
TRE

Consultation : modification du règlement du 17 janvier 1961 sur l'assurance invalidité

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons examiné l'objet cité en titre et souhaitons vous faire part de notre position.

Le modèle de « salaire statistique selon les travaux de Riemer-Kafka / Schwegler » paraît impossible à mettre en œuvre dans le délai indiqué. Le classement des déficiences physiques, des troubles cognitifs et psychiques en tableau paraît inadéquat pour répondre à toutes les spécificités de chaque situation, sans oublier le travail considérable pour les tenir à jour.

La solution forfaitaire doit donc être préférée. Nous nous permettons néanmoins de poser la question de l'effet de cette modification de règlement proposée sur l'entier du système. Les récentes réformes de l'assurance-invalidité ont fait suite à la volonté du législateur de diminuer les coûts et de freiner l'octroi des prestations (« La réadaptation avant la rente. ») L'introduction du modèle avec un forfait entraînera des prestations plus importantes pour les bénéficiaires actuels, tout en permettant à davantage de personnes de toucher des rentes partielles.

Nous nous permettons également de questionner le principe de traiter de manière uniforme des situations qui sont très hétérogènes à cause des spécificités de chaque individu, et de la situation du marché du travail dans les différentes branches.

En vous remerciant de l'attention accordée à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch
www.centrepatronal.ch